

---

# LE CANADA FRANÇAIS

Publication de l'Université Laval

---

---

## MGR JOSEPH-OCTAVE PLESSIS

—  
Coadjuteur de l'Évêque de Québec et  
curé de Notre-Dame (1791-1805)  
—

Monseigneur Jean-François Hubert portait, depuis 1788, le lourd fardeau de l'épiscopat. Une maladie, sorte de fièvres tremblantes contractées lors de son séjour à Détroit, comme missionnaire, le minait graduellement. D'année en année il sentait diminuer ses forces. Dans l'été de 1795, il avait fait la visite des missions de la Baie des Chaleurs, et était retourné à Québec, complètement exténué. Pendant deux années encore, il continua d'administrer le diocèse, surmontant la fatigue qui l'accablait de plus en plus. Dans l'été de 1797, n'en pouvant davantage, il offrit sa démission. Mgr Pierre Denaut, le coadjuteur, ne voulut pas l'accepter avant que tous deux eussent fait le choix d'un nouveau coadjuteur reconnu par le gouverneur. Mgr Denaut connaissait les difficultés passées et savait de quelle discrétion il fallait user pour faire accepter le nouvel élu par le gouverneur. Pour ce dernier il ne s'agissait que de remplacer un fonctionnaire par un autre. L'évêque catholique, en effet aux yeux des officiers du gouvernement, à Québec comme en Angleterre, n'était qu'un fonctionnaire payé par l'État pour administrer les affaires de l'Église catholique. Dans la correspondance officielle on l'appelait le surintendant de l'Église de Rome : *the superintendent of the Romish church* : on lui donnait quelquefois dans la correspondance privée le titre d'évêque ; *the reverend bishop*. C'était toutefois un personnage important jouissant d'une influence étendue,

que l'on devait choisir avec circonspection, en tenant compte de ses antécédents et des témoignages de loyauté qu'il avait manifestés envers le Gouvernement. D'ailleurs des frictions pouvaient se produire entre l'évêque catholique et le gouverneur si le sujet proposé ne répondait pas aux vues de l'un et de l'autre.

### M. J.-O. Plessis, coadjuteur

Le candidat de Mgr Hubert était tout désigné : c'était le curé de Notre-Dame de Québec, M. Joseph-Octave Plessis. Celui-ci, mis au courant de la chose, refusa d'abord la coadjutorerie ; mais, apprenant que le duc de Kent, songeait à faire nommer à cette haute fonction, son ami, le curé de Beauport, M. Jean-Baptiste Renaud, il se ravisa et consentit à ce que son nom fût présenté à Sir Robert Prescott. Celui-ci connaissait personnellement M. Plessis. De plus, le curé de Québec était en relations d'amitié avec son secrétaire, M. Ryland. Ce dernier, les fit valoir auprès de Prescott, qui se laissa persuader et agréa le sujet présenté par Mgr Hubert. Heureux du succès de ses négociations, l'évêque de Québec donna sa démission au gouverneur en même temps qu'il la donnait à Mgr Denaut. Il disait à Sir Robert Prescott : « Je ne saurais témoigner trop de reconnaissance à Votre Excellence pour le choix qu'elle a fait du futur coadjuteur. Ce choix est selon mon cœur, et il aura, je n'en doute point, l'approbation unanime des fidèles sujets de sa Majesté. » <sup>1</sup>

Mgr Pierre Denaut, devenu évêque en titre de Québec, annonça l'heureuse nouvelle au clergé en prenant possession de son siège, le 4 septembre 1797. Deux jours après il donnait des lettres de vicaire général au nouveau coadjuteur. Cette nomination fut accueillie avec joie par les prêtres du diocèse ; tous connaissaient la vertu, le mérite et le savoir du nouvel élu. « Habile et rompu dans les affaires, possédant toutes les connaissances propres à un évêque, profondément versé dans l'Écriture Sainte, l'Histoire ecclésiastique, les Saints Pères, le droit canonique, les différents rites et usages de l'Église, il s'était toujours distingué par un grand fonds de piété, de vertu et de zèle. Nul autre ne semblait

1. *Archevêché de Québec, Registre E. f. 81 v.* (Sans indication de lieu ni de date). Probablement du 1er septembre 1797.

plus capable de soutenir l'honneur de la religion, et de servir son pays dans le rang de premier pasteur de l'Église du Canada. »<sup>2</sup> En lui allaient revivre les éminentes qualités de ses prédécesseurs : la fermeté de Mgr de Laval, la générosité de Mgr de Saint-Vallier, la prudence de Mgr Briand. Du haut du ciel ces illustres protecteurs veillaient sur l'Église du Canada, et leurs prières unies à celles des saints personnages qui avaient présidé à son éclosion, obtenaient que la Providence signalât son intervention par une faveur que tous imploraient : Mgr de Laval avait fondé l'Église canadienne, Mgr de Saint-Vallier l'avait organisée, Mgr Briand l'avait reconstituée, Mgr Plessis la fera briller au loin et l'acheminera vers la conquête de sa liberté en la débarrassant peu à peu des chaînes qui la liaient.

Une seule voix discordante s'éleva pour critiquer le choix du nouveau coadjuteur : celle du duc de Kent. Vexé de ce que l'on avait mis de côté le curé de Beauport, il écrivit à Prescott : « Quant au coadjuteur, je crois de mon devoir de vous informer que c'est un homme en qui vous trouverez peut-être qu'il n'est pas prudent de reposer trop de confiance. Je l'ai connu pendant qu'il était secrétaire de l'évêque Hubert : et l'on savait parfaitement pendant ma résidence au Canada, qu'il gouvernait entièrement l'évêque et le Séminaire, et les portait à adopter des opinions incompatibles avec nos idées sur la suprématie du roi dans les affaires ecclésiastiques. »<sup>3</sup>

### Procédure suivie pour la nomination du coadjuteur

La procédure suivie pour nommer le coadjuteur laissait Mgr Denaut dans l'incertitude. Elle était réellement étrange. Il est vrai qu'en 1766 et 1767, le cardinal Castelli, alors préfet de la congrégation de la Propagande, avait permis à Mgr Briand de se choisir lui-même un coadjuteur qu'on agréerait à Rome après avoir reçu des témoignages non équivoques de sa piété, de sa science et de sa prudence<sup>4</sup>. En 1770, le même cardinal priait Mgr Briand d'envoyer à

2. Oraison funèbre de Mgr Plessis, prononcée dans l'église paroissiale des Trois-Rivières, le 22 décembre 1825, par M. Jean Raimbault, curé de Nicolet. *L'Echo du cabinet de lecture paroissial*, v. II, p. 8.

3. L'abbé FERLAND : *Monseigneur Joseph-Octave Plessis* (Québec, 1878), p. 42.

4. Archevêché de Québec. Lettres du 9 avril 1766 et du 14 oct. 1767. *Correspondance manuscrite de Rome*, t. III, pp. 10 et 11.

Rome les noms de trois prêtres du diocèse, afin que le Pape put lui-même désigner un coadjuteur qui, en cas de mort imprévue de l'évêque en titre, le remplacerait immédiatement. <sup>5</sup> Les évêques de Québec, continuèrent à se choisir un coadjuteur, sans tenir compte de cette recommandation.

Mgr Hubert, dans un mémoire sur l'état du diocèse de Québec, en 1794, crut devoir attirer l'attention du Saint-Siège sur la marche suivie jusque là pour la nomination du coadjuteur. Après avoir rappelé les démarches ennuyeuses que l'on avait dû poursuivre pour faire nommer et consacrer Mgr Briand il continuait : « Quand l'épiscopat eut été rétabli en 1766, la grande difficulté était de trouver un moyen de le perpétuer sans que les nouveaux pourvus fussent obligés de passer en Europe, pour recevoir la consécration : ce qui aurait causé, à chaque mutation, des délais et des dépenses considérables. L'évêque d'alors fit sentir ces inconvénients au Ministère Britannique, et obtint du Saint-Siège un coadjuteur *cum futura successione*, et le pouvoir de le consacrer avec deux prêtres pour assistants au lieu d'évêques. Ses successeurs ont suivi la même marche : en sorte que, depuis 1766, il y a eu trois coadjuteurs consacrés à Québec <sup>6</sup>, dont deux l'ont été publiquement et solennellement, au milieu d'un grand concours de catholiques et de protestants. Le quatrième sera consacré de même dès qu'il aura plu au souverain Pontife de lui accorder ses provisions. <sup>7</sup> Comme il n'y a rien de fixe sur la manière de procéder en ce pays à l'élection d'un coadjuteur, et que le tout dépend du bon plaisir du Roi, il est arrivé deux fois que l'évêque a proposé un sujet et que le représentant du Roi l'a admis : deux autres fois le sujet a été proposé par le représentant du Roi et admis par l'évêque ; la chose n'a pas encore souffert de difficulté et n'en souffrira pas, tant que la Province sera régie par de bons gouverneurs (Notes des éditeurs : MM. D'Esglis et Bailly furent proposés par le gouverneur, MM. Hubert et Denaut par l'évêque). On exige toujours du nouvel élu qu'il prête serment de fidélité devant le gouverneur et le conseil du Roi. Il réitère ce serment, lorsque son tour est venu de prendre possession

5. Archevêché de Québec. Lettre du 7 avril 1770. *Correspondance manuscrite de Rome*, t. III, p. 11.

6. Messieurs Louis-Philippe Mariauchau d'Esglis, François Bailly de Messein et Jean-François Hubert.

7. Mgr Pierre Denaut.

de l'évêché. Le coadjuteur n'ayant aucun revenu attaché à sa qualité, reste, pour l'ordinaire, curé d'une paroisse dont il perçoit le revenu ; et depuis 1790, le Saint-Siège a permis qu'on lui assignât par manière de pension le demi-revenu d'une autre cure. »<sup>8</sup>

Ces remarques de Mgr Hubert attirèrent l'attention du préfet de la congrégation de la Propagande qui lui répondit : « Quant au mode d'élection du coadjuteur, vous dites qu'il n'y a rien de fixe, ni de constant, que celui qui est choisi l'est tantôt par le représentant du roi et proposé à l'approbation de l'évêque, et tantôt par l'évêque, et proposé par celui-ci à l'approbation du représentant du roi. De quelque manière que se fasse l'élection, il est certain que personne ne peut être élevé à la dignité épiscopale sans le consentement du pape. On n'agirait donc pas avec prudence si l'évêque en titre ne donnait pas avis au Saint-Siège de la qualité de celui qui doit être choisi avant qu'il soit proposé au approuvé par l'évêque. Il pourrait arriver que le Souverain Pontife refusât de l'accepter et alors surgiraient des dissensions et l'évêque viendrait en conflit avec le représentant du Roi, ce qui n'arriverait pas sans causer du préjudice à la religion. »<sup>9</sup>

Mgr Denaut venait de recevoir cette lettre du cardinal Gerdil lorsqu'il fit le choix de M. Plessis comme coadjuteur. Il avait fait comme par le passé sans tenir compte de l'avertissement du cardinal. Aussi crut-il devoir s'expliquer sur sa manière d'agir ; après avoir raconté les incidents qui avaient accompagné la nomination de M. Plessis il disait au préfet de la Congrégation de la Propagande : « Votre Éminence observera que la nomination du coadjuteur de l'évêque en ce pays dépendant entièrement du bon plaisir du Roi ou du gouverneur en chef qui le représente, devient une affaire très délicate sous un gouvernement protestant qui ne considère cette place que sous un point de vue politique, de sorte qu'à chaque mutation, il est à craindre que l'épiscopat, qui doit être la récompense du mérite et de la vertu, ne soit accordé à la brigue ou à la faveur de quelque ambitieux. Pour cette fois la Providence a eu soin de l'Église

8. Archevêché de Québec, novembre 1794. Registre E, f. 41 v. Publié dans *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, par Mgr H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon (Québec, 1888), v. II, p. 47.

9. Archevêché de Québec. *Correspondance manuscrite de Rome*, t. III, f. 74. Lettre du 16 janvier 1796.

du Canada. J'ai obtenu pour coadjuteur un sujet versé dans les affaires ecclésiastiques, connaissant bien le diocèse, ayant toujours été, depuis 1783, secrétaire des évêques, mes prédécesseurs, et possédant d'ailleurs la confiance de la plus saine partie du clergé et l'estime des peuples. Il est prêtre, curé de la paroisse de Québec, âgé de 34 ans  $\frac{1}{2}$ , né en légitime mariage et se nomme Joseph-Octave Plessis. Son Excellence le gouverneur en chef l'ayant agréé pour mon coadjuteur, il a prêté en cette qualité le serment de fidélité au Roi devant le gouverneur et Conseil<sup>10</sup>, et Monseigneur Jean-François, réjoui de cette nomination, m'a aussitôt donné sa résignation.»<sup>11</sup>

Mgr Denaut informait le cardinal Gerdil qu'il avait pris possession solennelle de sa cathédrale le 4 septembre et lui envoyait des témoignages de quelques prêtres les plus respectables du diocèse en faveur de M. Plessis<sup>12</sup>, en le priant de mettre le tout sous les yeux du Pape afin qu'il plût au Saint-Siège de lui accorder les bulles pour la consécration de son coadjuteur. Comme il n'était pas possible de communiquer par la France, il le priait de faire passer ses dépêches par Londres en les adressant à Mgr Douglass, évêque de Centurie et Vicaire apostolique du district de Londres, ou bien de les envoyer à M. Francis Morrogh, négociant à Lisbonne. M. Plessis avait lui-même écrit au cardinal Gerdil, dès le 16 septembre, pour lui annoncer son élection.<sup>13</sup> Le 3 novembre il lui apprenait la mort de Mgr Hubert en lui disant que l'expédition des bulles devenait urgente.<sup>14</sup>

10. M. Plessis avait prêté serment le 2 septembre 1797. Mgr Denaut avait renouvelé le sien en même temps. *Archives publiques du Canada*, série Q, t. 79-1, p. 236.

11. *Archevêché de Québec*, Cartable : *Évêques de Québec*, t. II, f. 122. Lettre du 10 septembre 1797.

12. « Testificamur prædictum reverendum fratrem, (M. Plessis) fidei puritate, morum innocentia, a teneris annis constanter excelluisse. Ipsius inter nos conversatio, altam pietatem, doctrinam probatissimam, zelum prudentia moderatum, gravitatem, regularum ecclesiasticarum et peritiam non communem et diligentissimam observantiam, divinae gloriae, catholicae religionis, animarumque salutis studium ac ardorem indesinenter sapuit. Ipsius fama integerrima, vitae ratio eximie sacerdotalis. » 8 septembre 1797. J. François Hubert, ancien évêque. Desjardins, Robert, Courval, Duval, Raimbault, T. Maguire, diacre, secrét.

*Archevêché de Québec*, Registre G. f. 1 r.

13. *Archevêché de Québec*, Registre des lettres, v. 3, p. 1.

14. *Archevêché de Québec*, Registre des lettres, v. 3, p. 10.

### Les prêtres français

Mgr Hubert avait demandé, après sa démission, la cure de l'Ange-Gardien. Il s'y rendit, à la fin de septembre, avec M. Jean Raimbault qu'il avait choisi comme vicaire. Il n'y resta que quelques jours ; transporté malade à l'Hôpital Général, il décéda en cet endroit le 17 octobre, dans sa 59<sup>ème</sup> année, après 31 ans de prêtrise et douze ans d'épiscopat. Son inhumation eut lieu dans la cathédrale. M. Philippe-Jean-Louis Desjardins, qui prononça son oraison funèbre, rappela avec quelle générosité le défunt évêque avait reçu les prêtres français exilés de leur patrie. Il laissa entendre que Mgr Denaut ne semblait pas animé des mêmes sentiments. M. Desjardins en ressentait un véritable chagrin, à tel point qu'il quitta le Séminaire pour se réfugier au collège des Jésuites, où il se mit à la disposition du Père Casot, pour l'aider dans l'administration de ses biens. Il se méfiait à tort, car dans l'été de 1798, Mgr Denaut accueillit avec bonté quatre autres ecclésiastiques français, MM. Pierre-Bernard de Borniol, Pierre Gibert, Gabriel Champion et Jacques-Antoine Gaiffre, ce dernier, sulpicien. S'il montrait moins d'empressement que Mgr Hubert pour les admettre dans son diocèse, c'est que le gouverneur l'avait averti qu'il fallait restreindre cette immigration au Canada de prêtres français. Sir Robert Prescott prétendait qu'elle était préjudiciable aux sujets canadiens qui désiraient placer leurs fils dans l'état ecclésiastique et qu'elle pouvait, un jour, établir des liaisons entre le Canada et la France.<sup>15</sup> Mgr Denaut fit alors remarquer à Mgr l'évêque de Saint-Pol-de-Léon que vu les secours reçus et l'augmentation chez les Canadiens des aspirants à la prêtrise, il ne pourrait à l'avenir admettre que les prêtres français qui « voudraient se sacrifier aux missions des sauvages ou des Anglais et Irlandais catholiques établis en grand nombre dans le Haut-Canada ».<sup>16</sup>

M. de Borniol fut cependant nommé curé de Saint-Laurent, île d'Orléans, et M. Gibert, de Sainte-Anne du bout de l'île de Montréal. M. Gaiffre fut chargé de la

15. *Archives publiques du Canada, Papiers d'État, Série Q, tome 79-1, p. 204.* Prescott à Portland, Québec, 23 août 1797.

16. *Archevêché de Québec, Registre des lettres, v. 2, p. 361.* Lettre du 28 août 1797.

mission iroquoise de Saint-Régis et M. Champion, envoyé d'abord aux Iles de la Madeleine, passa ensuite au Cap-Breton. Ceux qui arrivèrent dans l'été de 1798 restèrent dans les provinces maritimes: M. Jean-Mandet Sigogne, dans la Nouvelle-Écosse, MM. Jacques Ladislas de Calonne et Amable Pichart, dans l'île du Prince-Édouard.

Mgr Denaut appréciait comme son prédécesseur le zèle de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon. Il le remercia, en plusieurs occasions du zèle qu'il apportait à lui envoyer des prêtres fervents et laborieux.<sup>17</sup>

Les ministres britanniques se montraient de plus en plus défiants à l'égard des prêtres français qui sollicitaient la permission de passer en Canada, et ce ne fut qu'après de longs pourparlers que Mgr de la Marche put obtenir des passeports pour les derniers arrivés. Le retour en France, à l'automne de 1802, de l'abbé Jean-Louis Desjardins, naturalisé sujet canadien en 1794, et vicaire général de l'évêque de Québec, acheva d'indisposer le gouvernement anglais. De ce moment les portes du Canada furent fermées aux prêtres français. Un seul réussit à les forcer, en 1803, M. Simon Boussin, un séminariste encore dans les ordres mineurs et qui fut reçu au Séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal.<sup>18</sup>

### M. J.-O. Plessis reste curé de Québec

M. Plessis, tout en étant coadjuteur élu de l'évêque, conserva sa charge de curé de la paroisse de Notre-Dame de Québec ; il abandonna, cependant, ses fonctions de secrétaire du diocèse à M. Thomas Maguire, encore sous-diacre. M. Jean-Baptiste Bédard, vicaire depuis 1795, fut envoyé fonder la nouvelle paroisse de la Rivière-aux-Hurons (Saint-Jean-Baptiste-Rouville) et fut remplacé par M. François-Ignace Renvoyée, ordonné récemment.

M. Plessis continua donc à diriger sa paroisse tout en prenant une part active à l'administration du diocèse. Mgr Denaut lui permit de décacheter les lettres adressées à son nom. Le coadjuteur se mit ainsi au courant de ce qui faisait

17. *Archevêché de Québec, registre des lettres*, v. 4, p. 25. Mgr Denaut à Mgr l'évêque de Léon, à Londres. Saint-Michel (en visite) 22 juillet 1799.

18. *Archives Publiques du Canada, Papiers d'État, Série Q*, t. 93, p. 45. Sir Robert Shore Milnes à Sullivan, sous-secrétaire d'État, à Londres (secrète). Québec, 21 octobre 1803.

l'objet de la tâche journalière de l'évêque de Québec. De ce moment, il prit pour règle de conduite de ne jamais décider aucune affaire de conséquence sans consulter son supérieur. Comme curé, son zèle ne se ralentit pas. Il se réjouissait de voir que l'on répondait à ses efforts : c'est avec plaisir qu'il constatait, au printemps de 1797, que les leçons de catéchisme données dans les faubourgs de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Roch produisaient d'excellents résultats, puisque le nombre des enfants admis à la première communion augmentait considérablement. Les prières des quarante heures, faites pour la première fois à la cathédrale, au mois de mai de cette même année, furent l'occasion d'un renouvellement de piété qui l'enchantait. Il en fut de même des exercices de la neuvaine de Saint-François-Xavier, que l'on dut faire à la cathédrale, pendant le carême de 1798, à cause du mauvais état de la santé du Père Casot : les paroissiens les suivirent en grand nombre et avec édification. M. Plessis y donna, quatre sermons et entendit quatre cents confessions.

Afin de permettre aux gens des faubourgs d'assister à la première messe, le dimanche et les jours de fête d'obligation, le général Prescott avait donné ordre d'ouvrir les portes de la ville dès cinq heures du matin : toutes choses bien propres à éveiller la dévotion chez le peuple et à combler de joie un curé zélé.

De tristes nouvelles, cependant, venaient de l'autre côté de l'Océan, et provoquaient un retentissement douloureux dans le cœur des Canadiens : la persécution, un moment ralentie dans l'ancienne mère-patrie, recommençait avec une vigueur nouvelle, et les prêtres reprenaient nombreux le chemin de l'exil afin de ne pas tomber sous la hache des bourreaux. La *Gazette de Québec* donnait de longs extraits des journaux français où toutes ces atrocités étaient racontées. Le pape, chassé de Rome, était emmené en captivité à Valence, dans le Dauphiné. « Les temps deviennent mauvais et dangereux, disait M. Plessis, à l'ouverture des prières des quarante heures en mai 1798, l'esprit d'impiété se propage, le libertinage étend ses funestes conquêtes. L'Église de J.-C. est dans un moment de crise et de consternation. » Il suppliait ses paroissiens de multiplier leurs prières afin que le Canada fût préservé de pareils actes de sauvagerie. Sans qu'il y eut danger d'une révolution au

pays, il y avait cependant du malaise et de l'agitation causés par les émissaires du Directoire, qui, établis aux États-Unis, faisaient de la propagande au-delà des frontières.

Tout en s'occupant des besoins spirituels de ses paroissiens, M. Plessis songeait qu'il ne devait pas négliger les intérêts religieux du diocèse. Il cherchait à les ménager le plus possible en travaillant à se concilier l'amitié des personnages politiques. Mgr Denaut est charmé d'apprendre qu'il entretient un commerce de société avec le juge en chef et le lord Bishop : « et si vous croyez », lui disait-il, « que vous me devez en partie les marques de considération que vous en recevez, réjouissez-vous que nous puissions procurer le salut des âmes à si bon compte ». <sup>19</sup> Ce juge en chef était l'honorable William Osgoode, membre du conseil Exécutif et président du conseil Législatif. M. Plessis rencontrait fréquemment d'autres membres en vue de l'administration : les honorables Thomas Dunn, François Baby, John Lees, l'ancien solliciteur général devenu procureur général, l'honorable Jonathan Sewell ; les représentants de la Haute-Ville à la chambre d'Assemblée, MM. Jean-Antoine Panet et William Grant ; ceux de la Basse-Ville, MM. Robert Lester et John Young. Un des hommes importants avec lequel il sympathisait davantage était M. Adam Lymburner, riche négociant protestant, qui avait si bien défendu les droits de la province de Québec, devant le parlement impérial, en 1791. Du reste, il croyait à la bonne foi du gouverneur Sir Robert Prescott et s'en rapportait à lui dans les affaires épineuses.

### Projet d'une université anglaise

Une occasion qui allait permettre à M. Plessis de mettre à contribution l'amitié dont l'honoraient ces hauts personnages et de voir jusqu'à quel point il pouvait compter sur leur loyauté, se présentait justement. Il avait à traiter avec le gouvernement une affaire d'une grande importance, et dont les conséquences, si elle était mal conduite, pouvaient être désastreuses pour l'Église catholique au Canada. Un programme avait été autrefois dressé par une université anglaise pour protestantiser insensiblement les Canadiens.

<sup>19</sup>. *Archevêché de Québec, Registre des lettres*, v. 2, p. 352. Lettre du 22 novembre 1797.

On devait procéder d'après un plan méthodique : chercher d'abord à corrompre les prêtres en leur inspirant du dégoût pour leur ministère, en les entraînant dans des divertissements mondains, en les encourageant à se marier ; enlever à l'évêque son autorité en fomentant la division dans le clergé.

Afin de détacher le peuple du catholicisme et l'amener peu à peu à apostasier, on demandait d'encourager les mariages entre catholiques et protestants, de mettre à la tête des paroisses des curés ignorants et dissipés, qu'on encouragera par tous les moyens possibles à négliger l'instruction religieuse de leurs ouailles et qu'on récompensera selon le degré de leur fainéantise ; de faire en sorte que les fidèles ne puissent assister aux cérémonies du culte. Enfin il fallait priver les religieux, jésuites et sulpiciens, du droit d'enseigner.<sup>20</sup>

M. Plessis connaissait ce document et en avait pesé toute la méchanceté. Aucun gouverneur n'avait manifesté jusque là l'intention d'en venir à l'exécution d'un plan aussi diabolique ; seuls quelques fonctionnaires y pensaient. Lorsque Mgr Denaut prit possession du siège de Québec, au mois de septembre 1797, le général Prescott, à l'instigation du procureur général Sewell, lui demanda de lui remettre chaque année une liste des nominations aux cures faites dans les douze derniers mois. Mgr Denaut se rendit volontiers au désir du gouverneur ; il ne soupçonnait pas que l'on caressait dans le moment le projet de s'emparer de la distribution des cures ; un premier pas serait ainsi fait. On ferait le second en enlevant à l'évêque le droit d'ériger des paroisses.

### La question de l'érection canonique des paroisses

Au lendemain de la conquête, Mgr Briand, de crainte de l'intervention de l'autorité civile dans les affaires ecclésiastiques, s'était abstenu de faire des érections canoniques de paroisses. L'ordonnance de 1791, concernant *la construction et la réparation des églises et des presbytères* (31 Georges III, chap. 6) quoiqu'elle ne fût pas explicite sur ce point semblait maintenir l'évêque catholique dans les droits dont il jouissait

20. *Archevêché de Québec* : cartable : *Angleterre*, v. 1, p. 8. La provenance de ce document n'est pas indiquée ; la copie conservée aux archives de l'archevêché semble être de la main de Mgr Plessis faite d'après un article publié probablement dans une revue.

avant la conquête, quant à l'érection des paroisses. Mgr Hubert en avait érigé deux, sans le concours du gouvernement : celle de Saint-André de Kamouraska, en 1791, et celle de Saint-Marc de Cournoyer, en 1792. On ne l'avait pas inquiété. On attendait l'occasion propice pour crier à un abus de pouvoir de la part de l'évêque. Elle se présenta au printemps de 1798.

Mgr Hubert avait permis aux habitants des fiefs de Godefroy, de Roquetaillade et d'une partie de celui de Bécancour, de construire au village Sainte-Marguerite, dans le fief de Godefroy « sous le nom de presbytère un édifice dans lequel la messe pût être célébrée quatre fois l'année par le curé ou le vicaire de Nicolet, pour la commodité des infirmes et des valétudinaires... »<sup>21</sup> Mgr Denaut demanda à M. le grand vicaire François-Xavier Noiseux, curé des Trois-Rivières, de marquer les limites d'une paroisse dans le territoire ci-dessus. Celui-ci remplit sa mission, mais il émit sans l'autorisation de l'évêque, un décret érigeant canoniquement une paroisse au même lieu, sous l'invocation de Saint-Grégoire le Grand. Les habitants du village de Sainte-Marguerite, s'adressèrent à la Législature pour obtenir l'érection civile de la paroisse de Saint-Grégoire.

M. Plessis avertit immédiatement Mgr Denaut de la demande des intéressés : il lui disait : « Mr (William) Grant assure que cette pétition sera rejetée comme absurde. Quoi qu'il en soit, cette affaire amènera la discussion des droits de l'évêque ; Il sera dit à ce sujet beaucoup de paroles. Mais qu'en résultera-t-il enfin ? Ni bien, ni mal, je pense. Au reste, comptez, Monseigneur, sur ma vigilance à suivre cette affaire et à parer les coups, si l'on veut nous en ruer de trop forts, et à vous donner avis de tout ce qui en vaudra la peine. »<sup>22</sup>

### Projet de loi introduit en Chambre pour l'érection d'une paroisse.

Le 16 mars, M. Thomas Coffin, député de Saint-Maurice, demandait la permission de présenter à la chambre d'Assemblée un bill, « qui forme une nouvelle paroisse entre les

21. *Archevêché de Québec. Registre F, f. 7 r.* Mgr Pierre Denaut à M. Thomas Coffin (Québec, 29 mars 1798).

22. *Archevêché de Québec, cartable : Évêques de Québec, t. 3, p. 10.* Lettre du 12 mars 1798.

paroisses de Bécancour et de Nicolet ». <sup>23</sup> « La motion d'introduction, disait M. Plessis, a été faite par M. (Thomas) Coffin, secondée par (le juge Amable) de Bonne, et appuyée de toutes les forces de MM. (John )Craigie et (Alexandre) Menut. Ce sont les seuls qui aient parlé en faveur. Mesrs (William) Grant, (Joseph) Planté, (John) Young, (John) Lees et (James) Fisher <sup>24</sup>, les deux premiers surtout se sont déclarés fortement contre son introduction. Nonobstant leurs pénibles efforts, ils se sont trouvés dans une minorité de 7 contre 16. Le bill a été introduit et lu pour la première fois. J'ai assisté à cette première lecture. La seconde se fera mercredi prochain, auquel jour, s'il n'est pas rejeté, il sera confié à un comité spécial pour préparer un acte sur icelui. . . Sur les réclamations de Messrs Grant et Planté en faveur de l'autorité épiscopale, Coffin a produit le décret d'érection de Mr Noiseux, rendu (comme vous savez) en vertu d'une commission qu'il n'avait pas. Quoi qu'il en soit, il est supposé avoir agi par l'autorité de l'évêque. Aux yeux des législateurs ce n'est pas une question de savoir si en cela il a excédé ses pouvoirs. Le vice que je trouve dans la chose est que le bill ne tienne aucun compte ni ne fasse aucune mention des démarches des habitans auprès de l'évêque ou de son grand vicaire, ni des procédures de ceux-ci. Comme il faut que la législation porte tôt ou tard une ordonnance qui fixe la manière de procéder aux érections de paroisse, autant vaut-il que cela vienne aujourd'hui que demain, et je serais, sauf meilleur avis, parfaitement satisfait du bill proposé si l'on y insérait ces mots ou autres semblables : *les dits habitans, etc., etc., ayant préalablement fait auprès de leur évêque, les démarches usitées en pareil cas et obtenu de lui un décret d'érection de leurs habitations en une paroisse.* C'est ce que nous devons tâcher d'obtenir de la Chambre d'assemblée, ou du conseil Législatif, supposé que le bill s'y rendît avec l'admission de cette clause. Que si elle n'était admise ni dans l'une ni dans l'autre Chambre, il resterait un dernier moyen qu'il ne serait pas difficile d'obtenir : ce

23. *Journal de la Chambre d'Assemblée*, Bas-Canada, (1798), p. 50.

24. Pierre-Amable de Bonne était membre du Conseil Exécutif, représentant du comté des Trois-Rivières et en même temps juge de la cour du Banc du Roi. John Craigie était député du comté de Buckinghamshire ; Alexandre Menut, de celui de Cornwallis ; Joseph Planté, de celui de Hampshire ; James Fisher, de celui de Northumberland ; l'honorable John Lees, était membre du Conseil Exécutif.

serait d'empêcher le gouverneur de lui donner la sanction royale. Je répondrais presque d'avance du succès de cette dernière ressource, qui laisserait à la vérité ce point de notre jurisprudence dans l'état d'incertitude où il est, mais qui enfin ne trancherait pas sur l'autorité épiscopale.» M. Plessis donnait ensuite un précis des raisons alléguées dans la Chambre d'assemblée contre le bill, et ajoutait : « Il n'y a pas à douter d'une coalition formée par deux membres de la Chambre contre l'autorité de l'évêque. S'ils réussissent à l'exclure de l'érection des paroisses, ils iront plus loin. Mr (William) Grant, avec lequel j'ai passé deux heures samedi, veut que le bill en question soit absolument mis de côté, et tient pour certain qu'il expirera dans le Conseil Législatif s'il est passé en Chambre. Il observe avec justesse qu'aucune des prérogatives de l'évêque n'est mieux établie que celle en question, et que si elle était détruite il regarderait l'existence de la religion catholique comme sapée dans ses fondemens. D'après tout ce que contient cette lettre, Votre Grandeur pourra réfléchir, examiner, faire des observations, consulter si elle juge convenable. En tout état de cause, je la supplie de me faire connaître ses idées. J'aurai toujours un véritable plaisir à les suivre, sans elle je pourrais m'égarer. Ces paroles tant de fois répétées par Mr le Camus dans l'assemblée de France : *l'Église est dans l'État, non l'État dans l'Église*, voltigeaient vendredi sur les lèvres de notre ami Coffin.»<sup>25</sup> Le 21 mars, nouvelle lettre de M. Plessis à Mgr Denaut. Il lui disait : « Je me mets encore en avant, ne voulant pas vous laisser rien ignorer, de tout ce qui se passe ici relativement aux érections de paroisse. J'ai vu hier, sur cet article, Messrs Osgoode, Sewell et Ryland. Le dernier est tout à fait pour nous. Les deux autres m'ont semblé considérer la chose trop à l'anglaise, ne reconnaissent nulle part ailleurs que dans la législation le pouvoir d'ériger les paroisses sans le concours de quelque autorité que ce fût. Tous deux sont néanmoins convenus avec moi qu'il était convenable en cette province que l'évêque en prit connaissance et même qu'on ne procédât à aucune érection contre son gré, mais ils n'allaient pas jusqu'à vouloir entendre que cette clause trouvât place dans un acte passé par la législation. Le concours de l'évêque n'était donc dans

25. *Archevêché de Québec, cartable : Évêques de Québec*, t. 3, f. 12. Lettre du 19 mars 1798.

leur opinion qu'une affaire de procédé et de bienséance, par dessus laquelle on aurait passé quand on aurait voulu. Ce n'est pas ainsi que je l'entendais. Mr Grant qui me suivait chez l'avocat général (l'honorable Jonathan Sewell), et que j'ai revu depuis, a appuyé ce que je lui avais dit, et vous verrez tout à l'heure que ça n'a pas été sans succès. »

Il avait dit au juge en chef que l'érection de la paroisse de Saint-Grégoire n'était pas du goût de Mgr Denaut. « J'ajoutai que votre Grandeur verrait avec plaisir venir un acte du parlement provincial, confirmatif d'érections de paroisses faites suivant toutes les formes canoniques comme celles de St-Marc et de St-André dont il avait les procédures en ce moment sur sa table, et dont il paraissait lire et relire avec plaisir la clause qui termine l'un et l'autre décret d'érection.<sup>26</sup> Il ne lui resta plus que cette objection : Que ferait-on si un évêque s'obstinait à ne vouloir pas ériger une paroisse jugée nécessaire ? Faudrait-il que le parlement fût lié par son refus et ne pût passer outre ? Je le satisfis en répondant que nous n'avions pas encore eu d'évêque qui se refusât déraisonnablement à une érection nécessaire : que personne n'était plus porté que l'évêque à accéder aux désirs des peuples et des églises et des pasteurs : qu'au surplus l'évêque aurait toujours, en cette matière, comme en toute autre, le plus grand respect pour les intentions et les délais du gouvernement. Nous en sommes restés là. »

Ce même jour (21 mars) le bill subissait sa seconde lecture après d'assez longs débats. MM. William Grant et John Young s'y étaient opposés fortement. Malgré tout on décidait que l'étude en serait confiée à un comité spécial composé de MM. Coffin, de Bonne, Craigie, Sewell et Étienne Guy, ce dernier, représentant du comté de Montréal.

### Opinion du Coadjuteur

Le comité était prié de transmettre immédiatement la requête des habitants à Mgr l'évêque de l'Église romaine, aux marguilliers et curés des paroisses de Nicolet et de

26. Cette clause se lisait ainsi : « Déclarons positivement qu'en tout ce que dessus, nous ne prétendons toucher en rien à ce qui est du ressort de l'autorité civile. Mandons, au contraire, et enjoignons aux habitants de la dite nouvelle paroisse de S. André qu'ils aient à faire auprès du gouvernement les démarches nécessaires pour obtenir une existence civile à leur dite paroisse. » Décret d'érection de la paroisse de l'Islet du Portage, sous l'invocation de Saint-André, apôtre.

Bécancour. M. Plessis termine sa lettre en faisant connaître à Mgr Denaut le fond de sa pensée : « Comme je ne doute pas, dit-il, que vous ne vous déclariez contre l'érection de la dite paroisse, l'occasion est favorable d'exprimer votre désir d'avoir un acte général qui pourvût tant pour le passé que pour l'avenir à tous les cas de cette nature. Telle est aujourd'hui l'opinion bien décidée de l'avocat général. Il vient d'exprimer clairement et itérativement qu'il trouvait à propos que le bill tel qu'il existe fût réformé par le comité jusqu'à devenir un bill général qui, amplifiant et expliquant l'ordonnance de 1791, revêtît l'évêque et le gouverneur de toute l'autorité nécessaire à l'effet de créer, diviser, démembrer les paroisses suivant l'exigence des cas. Je vais plus loin. Ce serait pour votre Grandeur le moment de faire légaliser l'acquisition faite par les fabriques (paroisses) établies depuis 1743 de tous les terrains, dont elles jouissent et dont la propriété peut à tout moment leur être contestée en loi. Tout ce que votre Grandeur adressera au comité sur cette matière, sera reçu avec respect et adhésion. Le bill avisé, amendé et réformé, revenant dans la chambre, sera soutenu en comité général non seulement par ceux qui s'étaient d'abord déclarés contre, mais encore par MM. Panet, Sewell, Bédard et Papineau.<sup>26a</sup> C'est de quoi je crois pouvoir vous répondre, et tout ira à notre satisfaction. Mr Grant est d'avis que Votre Grandeur me fasse passer une copie des observations qu'elle adressera sur cette matière au comité spécial, pour être présentée de votre part à son Excellence, et dit que cette marque de confiance fera plaisir au gouverneur. A vous dire vrai, je suis à la recherche d'un prétexte pour lui faire une visite, sans en pouvoir trouver. Celui-ci me conviendra et sera suffisant. » En terminant cette lettre du 21 mars, M. Plessis y ajoutait le post-scriptum suivant : « M. Desjardins (Philippe-Jean-Louis) qui a assisté à la séance de ce soir a été indigné d'entendre votre Hon<sup>ble</sup> ami (le juge Amable de Bonne) parler avec mépris de l'Église, de l'ignorance et de la superstition des siècles

<sup>26a</sup> Jean-Antoine Panet, représentant de la Haute-Ville de Québec ; Pierre Bédard, représentant du comté de Northumberland, Joseph Papineau, représentant de la ville de Montréal-Est.

<sup>27</sup> Mgr Denaut écrivait à M. Plessis le 9 mars 1798, qu'il avait reçu une lettre du juge de Bonne : « Oh ! qu'y dit-il ? Quel homme ! Bon Dieu ! Quel mal il veut faire. Je dois lui répondre par la malle prochaine, mais je ne le convertirai pas, il m'en assure. » *Archevêché de Québec ; Registre des lettres*, v. II, p. 353.

où le pouvoir des évêques était dans toute sa force <sup>27</sup>, mais au reste la cabale se trouve déconcertée par le grand poids de l'opinion de l'avocat général. » <sup>28</sup>

Mgr Denaut pria M. Roux, son oracle ordinaire, disait-il, de préparer un mémoire sur la question des érections de paroisse. <sup>29</sup>

En même temps il donnait dans une lettre personnelle à M. Thomas Coffin, président du comité, les raisons pour lesquelles il s'opposait à l'érection d'une paroisse dans les fiefs de Godefroy, de Roquetaillade et de Bécancour. <sup>30</sup>

En transmettant à M. Plessis le mémoire préparé par M. Roux, Mgr Denaut lui disait qu'il craignait que ce mémoire ne fut pas celui qui dût être présenté au comité. « Il eut été mieux », concluait-il, « de suivre les idées de votre dernière lettre du 21 mars, et qu'après avoir expliqué les raisons de me déclarer contre l'érection de la paroisse de St-Grégoire, il fallait saisir l'occasion d'exprimer le désir d'un acte général qui, réformant et amendant l'ordonnance de 1791, en conserverait la substance, et revêtirait l'évêque de l'autorité suffisante... » Il le priait d'examiner conjointement avec M. Jean-Louis Desjardins le mémoire de M. Roux et d'y faire toutes les corrections jugées nécessaires. Ils se consulteront avec « M. Grant qui mérite nos sincères remerciements pour toutes les peines qu'il a voulu se donner pour le soutien de la cause ». La correction du mémoire terminée, M. Plessis en présentera une copie à M. Coffin, et en enverra une autre au gouverneur et au juge en chef, « ce dernier verra ce que je pense de l'érection de la paroisse en question, et mes raisons d'opposition que vous

28. *Archevêché de Québec*, Cartable : *Évêques de Québec*, t. 3, p. 18. Lettre du 21 mars 1798.

29. M. Roux fut le conseiller intime de Mgr Denaut comme il le fut pendant de nombreuses années de Mgr Plessis. Il était tout à la fois un grand administrateur, un éloquent prédicateur, un fort théologien, un habile canoniste et un jurisconsulte renommé.

30. Voici ces raisons : 1° Ni Mgr Hubert ni lui-même n'avaient l'intention de fonder une paroisse dans ces fiefs en permettant la construction d'une petite chapelle dans le fief de Godefroy ; 2° M. Noiseux n'était pas autorisé à y ériger une paroisse ; 3° Celui-ci ne paraissait pas y avoir observé les formalités prescrites en pareil cas ; 4° Les habitants de ces fiefs n'étaient pas nombreux et fort peu éloignés des églises de Nicolet et de Bécancour ; ces dernières paroisses se trouveraient fort réduites dans leur population, et on ne pourrait y entretenir décemment un curé dans chacune d'elles, si on y retranchait cette partie de territoire qui serait supposé la nouvelle paroisse de Saint-Grégoire. *Archevêché de Québec*, *Registre F*, f. 7 r., Lettre du 29 mars 1798.

ne manquez pas d'appuyer fortement, à cause des conséquences ». <sup>31</sup>

MM. Plessis et Desjardins préparèrent chacun un mémoire et retouchèrent celui de M. Roux. M. Plessis passa les trois mémoires à M. Grant. « Il a tout mis de côté », écrivait M. Plessis à Mgr Denaut, « disant que Votre Grandeur ne devait entrer dans aucune discussion, sur l'érection, etc., etc., des paroisses considérées en général, mais répondre uniquement sur le cas particulier de Saint-Grégoire, puisqu'il paraissait que le comité ne vous avait transmis aucune question, mais seulement la requête des habitans du fief Godefroy, etc ; qu'il serait toujours temps d'entrer dans la question générale si nous étions interrogés ».

M. Plessis avait préparé un quatrième mémoire, et gardant les trois autres en sa possession, il l'avait fait tenir à M. Coffin, avec la lettre de Mgr Denaut adressée à celui-ci, la copie de deux lettres de Mgr Denaut à M. Noiseux, une copie des procédures suivies pour l'érection canonique des paroisses de Saint-André et de Saint-Marc.

### Le gouverneur tranche la question

Muni d'une copie de toutes ces pièces il s'était présenté chez le gouverneur « en lui faisant », disait-il à Mgr Denaut, « votre compliment et le mien sur sa promotion au grade de général qu'il a reçue depuis peu... et en l'assurant que dans toutes les affaires de cette nature, l'ardent désir de Votre Grandeur était de ne correspondre qu'avec le représentant de sa Majesté ; que toutes questions mues dans la Chambre d'assemblée sur l'autorité des évêques ou sur les matières ecclésiastiques, pouvaient avoir des suites fâcheuses et troubler la paix et la tranquillité dont jouissaient dans cette province les sujets catholiques de S. M. »

Le général Prescott « a donné à plein collier dans ma politique », continuait M. Plessis. « Oh ! » dit-il, « ce n'est pas mon avis ». Que Monseigneur permette chapelle à ces gens s'ils sont trop éloignés des autres églises, c'est tout ce qu'il faut. Je le disais l'autre jour, au juge en chef. Tout le reste n'est qu'une envie de remuer qui part de votre ami, Mr. D. b. e. (le juge De Bonne). C'est un très mauvais

<sup>31</sup>. *Archevêché de Québec, Registre des lettres*, t. 2, p. 356. Lettre du 29 mars 1798.

sujet, très mauvais sujet. Il y a peu de jours que j'ai été informé sur son compte. Je sais qu'il est un grand ennemi de votre Église. Mais ne craignez rien. Assurez de mes respects monseigneur de Québec et dites-lui qu'il peut compter hardiment sur ma protection, et vous aussi ». Mr. Grant est toujours d'opinion que vous alliez votre train, s'il se présente quelque paroisse à ériger, sauf aux habitans intéressés dans telle érection à faire ensuite homologuer le décret de l'évêque par qui il appartiendra. »

M. Plessis ajoutait en post-scriptum : « Je sors de chez le juge en chef. Après avoir fait lecture de votre opinion, il m'a dit que le parti le plus sage était de mettre l'éteignoir sur la question, actuellement devant la chambre. Ses idées sur la chose en général m'ont paru s'accorder bien avec celle du général Prescott. Il ne m'a rien dit de son collègue (le juge de Bonne), se contentant de nommer coqs de village ceux qui ont amené cette pétition et le bill sur icelle ». <sup>32</sup>

De fait on mit l'éteignoir sur le tout. Le bill ne réapparut pas en Chambre. M. Plessis qui avait largement contribué à sa mort en comité, pouvait être fier de son succès.

Au mois de mai il se rendit à l'Île-Verte pour y marquer le site d'une église. Accompagné de M. Claude Poulin de Courval, il fit ce voyage par de fort mauvais chemins, et retourna à Québec enchanté de voir la religion aussi florissante dans les paroisses qu'il avait visitées pendant le trajet. <sup>33</sup> Sir Robert Prescott qui s'entendait si bien avec Mgr Denaut et M. Plessis ne vivait pas, dans le moment, en aussi bonne intelligence avec son conseil Exécutif. Le différend avait éclaté au sujet des octrois de terre dans les cantons de l'Est ; Prescott avait protesté auprès du bureau colonial, en Angleterre, contre les abus dont il était témoin. Plusieurs des membres du Conseil qui favorisaient en sous-main la dilapidation des terres de la Couronne, lui en tinrent rancune. Ryland même, secrétaire privé du gouverneur, fut accusé d'avoir comploté contre son chef. Indigné, il demanda un congé et partit pour Londres, au commencement de juin 1798. M. Plessis se rappelant les témoignages de franche amitié que celui-ci lui avait montrés jusque là, crut

32. *Archevêché de Québec*, Cartable : *Évêques de Québec*, t. 3, p. 20. Lettre du 12 avril 1798.

33. *Archevêché de Québec*, Cartable : *Évêques de Québec*, t. 3, p. 22. M. Plessis à Mgr Denaut, 13 mai 1798.

devoir lui exprimer dans une lettre privée et tout à fait sympathique les regrets que lui causaient son départ. « Ces regrets, écrivait-il, me sont communs avec tous les honnêtes gens qui ont eu l'avantage de vous connaître et qui savent apprécier le mérite. Mais aucun d'eux n'a de motifs aussi particuliers que moi de se souvenir du tems que vous avez passé à Québec. Je me rappelle toujours avec une nouvelle gratitude la protection que vous m'avez accordée l'année dernière et depuis. C'est à vos soins que je suis redevable de la place que j'occupe, et des autres bontés qu'a eu pour moi le Général Prescott. Le motif qui vous a porté à me protéger augmente le mérite de cette œuvre puisque vous avez cru que le bien de la province devait résulter de ma promotion. » Il espérait que le retour de M. Ryland en Angleterre lui procurerait une position avantageuse où il pourrait continuer à rendre service à ses amis ; dans tous les cas il comptait sur son bon souvenir.<sup>34</sup> M. Plessis était loin de penser dans le temps que cette marque de courtoisie envers son ami Ryland le desservirait fort mal un jour. Au mois d'août, Mgr Denaut, de retour de la visite pastorale qu'il avait faite du Cap de la Madeleine à la Malbaie, sur la rive nord du fleuve, et de la Rivière-Ouelle à Rimouski, sur la rive sud, passa quelques jours à Québec. Il y fit les ordinations et en profita pour régler avec M. Plessis les changements de cure à faire à l'automne. Tout était arrangé définitivement lorsqu'un cas embarrassant se présenta, lequel força Mgr Denaut à modifier les projets en vue et à mettre à contribution de nouveau la diplomatie de M. Plessis.

### Un cas embarrassant

Un certain abbé Gilmer, irlandais de nation, était arrivé à Québec au commencement de septembre 1798. Il était porteur d'une lettre du duc de Kent où celui-ci disait que cet abbé après avoir exercé le saint ministère dans une paroisse, près de Bordeaux, avait dû quitter la France, au début de la Révolution. Rentré en Irlande, il avait été nommé aumônier d'un régiment de militaires catholiques,

---

34. *Archives Publiques du Canada*, Papiers d'État, Série Q, tome 81-2, p. 611. M. Plessis à M. H.-W. Ryland, Québec, 8 juin 1798. M. Robert Christie a publié cette lettre dans son *History of Lower Canada*, tome VI, p. 259.

en station à Halifax. Ce régiment venait d'être licencié, et l'abbé Gilmer se trouvait sans position. Le duc de Kent croyait devoir le recommander à l'évêque de Québec en le priant de lui donner un poste avantageux dans son diocèse. Le duc écrivait aussi à M. Plessis lui demandant de faire valoir auprès de Mgr Denaut les excellents services de M. Gilmer, sa conduite irréprochable, sa loyauté décidée. Enfin le secrétaire d'État pour les colonies, le duc de Portland, avait envoyé à sir Robert Prescott une lettre chaleureuse en faveur de l'abbé Gilmer. Comme on le voit notre abbé avait de hauts et puissants protecteurs. Il fallait le ménager et faire en sorte de le contenter, lui, et ses intercesseurs.

Mgr Denaut, qui avait écrit à l'abbé Gilmer de rester à Halifax, et l'avait même nommé son vicaire général pour les missions de la Nouvelle-Écosse, fut surpris d'apprendre son arrivée à Québec. Il lui offrit la cure de Saint-Nicolas ; le bon abbé la refusa sous prétexte qu'il ne pouvait prêcher en français. Mgr Denaut lui proposa alors d'aller à Saint-Régis, aider le missionnaire de l'endroit, M. Roderick Mac-Donell. D'un caractère hautain et prétentieux, M. Gilmer s'obstina à opposer une fin de non recevoir à tout ce que l'on lui offrait. M. Plessis à la prière de Mgr Denaut eut une entrevue avec le gouverneur et lui rendit compte de tout ce qui s'était passé. Il lui dit que l'abbé Gilmer désirait se fixer à Québec et être nommé aumônier du premier régiment canadien en garnison dans la ville. Prescott répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de lui accorder cette position et qu'il verrait à le faire embarquer pour l'Angleterre. De fait, l'abbé Gilmer quitta Québec, à la fin d'octobre, très mécontent. M. Maguire lui avança, au nom du diocèse, dix louis pour payer ses frais de transport. Le gouverneur se contenta de faire savoir au duc de Portland que l'abbé Gilmer s'était montré intraitable, et n'avait pas voulu accepter une cure dont les revenus se montaient à trois cents piastres annuellement. Mgr Denaut s'excusa auprès du duc de Kent de n'avoir pu faire davantage. M. Plessis écrivait à Mgr Denaut que Sir Robert Prescott lui avait dit que c'était une affaire conclue, qu'il n'en craignait pas les suites ; que la seule chose qui l'affligeait en tout cela était le trouble causé à l'évêque et à son coadjuteur, que ce M. Gilmer était un *drôle de corps* : M. Plessis ajoutait : « Il (le gouverneur) s'est beaucoup informé de l'état de votre

santé, il persiste à être de nos amis et j'en rends grâces au ciel. »<sup>35</sup>

La cure de Saint-Nicolas fut donnée à M. Alexis Dorval, vicaire à la paroisse de Notre-Dame, lequel fut remplacé au mois d'octobre 1798, par M. Charles-François-Germain Langlois.

Ivanhoë CARON, *ptre.*  
*de la Société Royale*

---

35. La correspondance au sujet de cet abbé Gilmer est aux archives de l'archevêché de Québec. Cartable, *Évêques de Québec*, tome 3, et Cartable : *Gouvernement*, tome I.

(à suivre)

Un beau et bon livre... vous apporte le bonheur, le bien le plus précieux, le plus recherché de l'humanité.

Achetez des livres

Donnez des LIVRES en ÉTRENNES.